



Cyber-risques Les cyber-assurances sont-elles utiles pour les caisses de pensions?

Exemple pratique Une défense robuste malgré un budget limité **L'univers de la prévoyance en**

2000 caractères Possibilités d'assainissement **News** Informations et actualités



Judith Yenigün-Fischer
Rédactrice «Focus Prévoyance»

Le loup devant la porte

Dans le conte «Le loup et les sept chevreaux», le loup frappe à la porte des jeunes chevreaux en prétendant être leur mère. Dans un premier temps, les chevreaux n'ouvrent pas car la voix rauque du loup est différente de la voix douce de leur mère. Le loup mange alors de la craie mais les chevreaux le reconnaissent à sa patte noire. Chez le boulanger, le loup se fait recouvrir la patte de farine et il parvient enfin à duper les chevreaux et à entrer dans la maison pour les manger.

Aujourd'hui, il n'est plus nécessaire de manger de la craie pour changer sa voix. L'intelligence artificielle (IA) le fait pour nous. Amazon a ainsi montré comment un haut-parleur en réseau équipé de l'assistante vocale Alexa a lu à un garçon le livre «Le magicien d'Oz» avec la voix de sa grand-mère. Et Lionel Messi s'est mis soudainement à parler couramment anglais.

Que l'on trouve ça bien, amusant ou nul, cela comporte certainement des risques: les escrocs pourraient, comme le loup, se faire passer pour des proches. Ou des personnes peuvent être manipulées par de fausses déclarations de politiciens ou de managers connus. Il y a toujours quelqu'un qui clique, quelqu'un qui tombe dans le panneau et ouvre la porte ou le porte-monnaie.

Pour survivre dans le monde numérique sans dommages financiers ou préjudices à la réputation malgré les cyber-loups, il vaut la peine, en plus d'être conscient des dangers, d'avoir une défense solide et, dans tous les cas, une cyber-assurance.

Cyber-risques

Les cyber-assurances sont-elles utiles pour les caisses de pensions?

Les caisses de pensions qui ont renouvelé leur police de cyber-assurance en fin d'année ont dû déboursier une somme rondelette. Des augmentations de primes significatives, le doublement des franchises et la réduction de l'étendue de la couverture n'ont pas été chose rare. Bien que la situation semble s'être quelque peu détendue, le transfert des cyber-risques reste exigeant.

La plupart du temps, les attaques contre les entreprises et les caisses de pensions sont des attaques par rançongiciel, et elles se professionnalisent de plus en plus.

Les maîtres chanteurs sont organisés de manière professionnelle

Le modèle *commercial ransomware-as-a-service*¹ ne cesse d'évoluer: d'une part, les pirates chiffrent les systèmes actifs et, si possible, les sauvegardes. D'autre part, ils volent des données confidentielles afin de pouvoir exercer une pression supplémentaire.

Ce mode opératoire, connu sous le nom de *Double Extortion* (double extorsion), évolue peu à peu vers une triple extorsion. Celle-ci comprend en outre une *attaque DDoS*² (sur les sites web ou les portails clients des caisses de prévoyance), afin de mettre la caisse attaquée à genoux et de l'inciter à payer la rançon.

¹ En français, à peu près: logiciel de chantage en tant que service.

² On appelle DDoS (Distributed Denial of Service) une cyberattaque qui vise à surcharger des serveurs web, des services en ligne ou des réseaux entiers.

La demande de rançon individuelle est alors adaptée aux possibilités financières de la cible de l'attaque. Les caisses de pension semblent être une cible intéressante pour les cyber-criminels en raison de leur situation financière bien visible et de leurs données personnelles sensibles et particulièrement dignes de protection.

Le maillon le plus faible

«Il y a toujours quelqu'un qui clique» – dit une plaisanterie malheureusement courante dans le secteur de la cybersécurité. Le maillon le plus faible de tout dispositif de cyber-défense est l'être humain. La porte d'entrée la plus facile pour les cybercriminels est et reste l'ignorance, la négligence ou la curiosité de l'utilisateur.

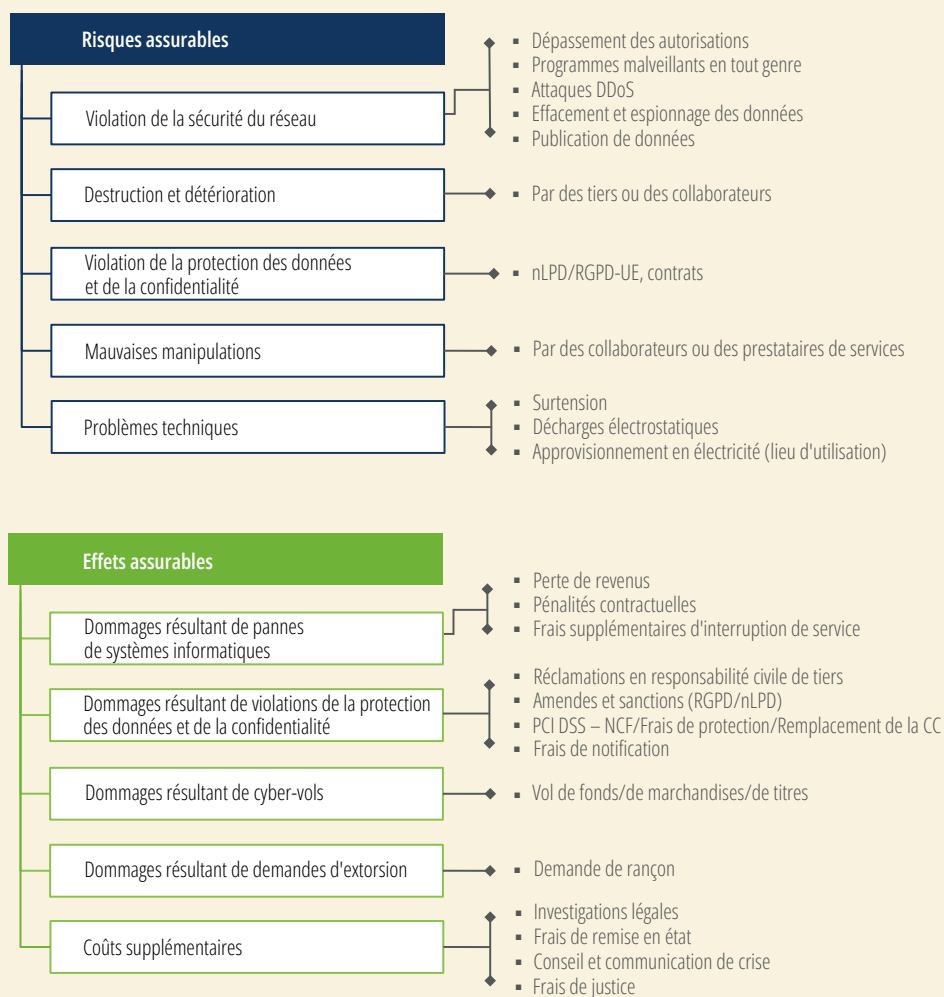
La tendance au télétravail (y compris dans les administrations des caisses de pensions), alimentée par la pandémie du coronavirus, a introduit de nouvelles vulnérabilités dans les systèmes informatiques des organisations et rend plus difficile la sensibilisation régulière des collaborateurs au bon usage de l'information et aux dangers modernes d'Internet.



Rolf Th. Jufer

Partenaire, Groupe Funk Suisse & Liechtenstein

Éléments de prestation de cyber-assurances qualitatives



Des entraînements réguliers de cyberfitness sont indispensables

Les obstacles techniques à une cyberpolice professionnelle sont une chose, la cyberfitness des collaborateurs en est une autre. Les collaborateurs des caisses de pension doivent suivre des formations de sensibilisation spécifiques au moins une fois par an afin de garantir l'assurabilité de l'institution. Il est judicieux d'accompagner ces formations de simulations régulières d'attaques de phishing. Il est ainsi possible de vérifier rapidement et facilement si les connaissances acquises sont correctement appliquées et si le dispositif de cyberdéfense fonctionne également au niveau du maillon le plus faible. L'offre de formations pour les collaborateurs est très variée, tout comme l'éventail de solutions concernant la vérification du concept. De nombreuses offres sont conviviales et peu coûteuses.

Externalisation de l'informatique: la responsabilité ne se délègue pas

De nombreuses caisses de pensions ont judicieusement confié des éléments déterminants de la sécurité informatique et de la cybersécurité à un partenaire d'externalisation ou utilisent l'infrastructure du canton.

Les nouvelles lois suisses sur la protection des données règlent clairement la prise en charge des risques en définissant comme responsable la personne morale ou physique qui collecte les données et décide de leur finalité.³ Celle-ci doit, en cas d'externalisation des processus de traitement des données, s'assurer de par la loi que le prestataire de services ou le sous-traitant prend des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour la protection et la sécurité des données.

Ainsi, le responsable répond toujours vis-à-vis des personnes concernées des éventuelles violations de la protection des données et doit également respecter les obligations de notification prévues. De même, l'externalisation ne libère pas le responsable de l'obligation d'organiser et de garantir une protection des données appropriée.

L'obligation d'informer de manière transparente sur la finalité du traitement des données est directement liée à l'externalisation. Dans ce contexte, les personnes concernées doivent être informées par le res-

³ Pour la protection des données, voir également la partie «Accent» dans la Prévoyance Professionnelle Suisse 02/2023 et l'interview d'Ursula Uttinger dans l'édition spéciale «Prestataires externes» 2023, à partir de la page 15.

ponsable non seulement de la finalité claire du traitement des données, mais aussi de la transmission de leurs données au sous-traitant (par exemple sous la forme d'une politique de confidentialité). Enfin, il est également de la responsabilité de la caisse de pensions de garantir la limitation des finalités de la part de ses partenaires d'externalisation.

Les caisses de pensions qui font appel à des services d'externalisation informatique sont donc bien avisées de clarifier les normes de protection et de sécurité des données de leurs partenaires d'externalisation, de conclure des contrats complets de traitement des données et, surtout, de tout mettre en œuvre pour se conformer elles-mêmes aux nouvelles contraintes légales.

Changement de stratégie des assureurs

Après une stratégie de croissance agressive avec des «tarifs marketing» bas suivis de sinistres élevés, les compagnies d'assurance ont opéré un changement radical de stratégie. Elles réduisent l'étendue de la couverture de leurs polices, en particulier dans le domaine des dommages causés par ou liés à des ransomwares. Cela s'explique par la fréquence élevée des incidents liés aux ransomwares.

On estime que plus de 80 % des sinistres connus sont liés à rançongiciel. Par conséquent, certains assureurs ne proposent plus du tout de couverture pour les rançongiciels. D'autres limitent leurs prestations à 50 % maximum de la somme assurée ou font participer le preneur d'assurance à de tels incidents. D'une manière générale, les capacités des réassureurs et des assureurs directs ainsi que l'étendue de la couverture des cyber-assurances ont été considérablement réduites.

Les caisses de pensions devraient connaître leurs cyber-risques financiers

En tant que directeur d'une caisse, il est avantageux de se poser suffisamment tôt la question des cyber-risques résiduels afin de ne pas être surpris lorsque le conseil de fondation posera la même question. La réponse peu convaincante serait: «Mon conseiller en assurances m'a donné un chiffre qui serait la valeur moyenne de ses couvertures de cyber-assurance». Seul un calcul spécifique à la caisse, basé sur les conditions générales individuelles, est convaincant.

L'expérience pratique montre que la quantification des coûts et des dommages potentiels pouvant résulter d'un cyber-incident augmente massivement l'attention des dirigeants à la problématique des cyber-risques. D'une part, cela permet de déterminer le montant de la couverture nécessaire pour une cyber-assurance et, d'autre part, de prendre une décision en connaissance de cause quant à la prise en charge par l'entreprise ou à des investissements supplémentaires dans la cybersécurité.

Sur la base des cyber-risques financiers résiduels, calculés à l'aide des chiffres clés de la caisse et de différentes données et valeurs empiriques, un entretien structuré est mené avec la direction et, idéalement, une partie du conseil de fondation.



Cette discussion ne crée pas seulement de la transparence pour la caisse, mais constitue également une base utile pour la décision de principe de transférer ou non les risques à une compagnie d'assurance. En outre, en cas de crise, les institutions collectives peuvent démontrer de manière compréhensible aux destinataires ou aux entreprises affiliées que le processus de gestion des risques concernant les cyber-risques a été traité consciemment, intégralement et soigneusement. Enfin, en cas de cyber-incident, ce n'est pas seulement la réputation de la caisse de pensions qui est en jeu, mais aussi celle de la direction et du conseil de fondation.

Évaluer consciemment le transfert de risque

Le conseil de fondation peut prendre une décision en connaissance de cause sur la base des cyber-risques résiduels quantifiés et des offres du marché de l'assurance. Sur la base de notre expérience, environ 40 % des organisations optent pour une solution d'assurance. Les cyber-assurances modernes englobent également la gestion de crise et font appel à des cyber-gestionnaires de crise expérimentés ainsi qu'à d'autres prestataires de services de réponse aux incidents au profit de la caisse de pensions. Ces derniers sont par exemple en mesure de négocier avec les agresseurs et de réduire ainsi les demandes de rançon grâce à des négociations bien conduites.

Les 60 % restants environ investissent les moyens correspondants dans la cybersécurité et dans la formation de leurs collaborateurs. Dans de tels cas, nous recommandons d'accorder une attention particulière à l'*Incident Response* (capacité de réaction en cas d'attaque réussie). Cela signifie que tant la cellule de crise de la caisse que tous les partenaires concernés doivent non seulement préparer les mesures à prendre en cas de cyber-crise sur le plan organisationnel, mais aussi s'exercer régulièrement.

Exemple pratique

Une défense robuste malgré un budget limité

Le rapport d'expérience d'un prestataire de services externe montre comment les caisses de pensions peuvent protéger leurs données sensibles à l'ère du numérique. En bref: une défense bien établie est la meilleure stratégie pour contrer les cyberattaques.

Dans un monde numérisé où les cybermenaces sont omniprésentes, les entreprises et les institutions telles que les caisses de pensions sont confrontées à des défis considérables en matière de sécurité informatique.

Avec une stratégie adéquate et une vigilance accrue, il est possible de se protéger efficacement contre les cyberattaques de plus en plus sophistiquées.

La cybersécurité est un ensemble de directives, de processus et d'outils qui visent à protéger les données et les systèmes contre les attaques. Pour les caisses de pensions, cela signifie la mise en œuvre de bonnes pratiques, de mesures de sécurité à plusieurs niveaux ainsi qu'une répartition claire des tâches afin d'offrir la meilleure protection possible aux données sensibles des clients.

Défense échelonnée et répartition professionnelle des tâches

La Defense in Depth – ou défense multicouche – désigne l'approche consistant à mettre en œuvre plusieurs mesures de sécurité indépendantes de manière échelonnée. Chaque couche a pour objectif d'intercepter les vulnérabilités potentielles des autres.

Pour ce faire, nous avons commencé par prioriser les domaines les plus vulnérables, tels que l'accès à Internet, la segmentation du réseau, la sécurisation des points finaux, les sauvegardes régulières et l'utilisation de technologies de cryptage. Grâce à la mise en œuvre d'une défense échelonnée, une seule faille ou erreur ne peut pas entraîner la compromission de l'ensemble du système.



Patrick Sommer
Corporate Software AG



La Segregation of Duty (SoD) – ou séparation des tâches – est le concept central de la sécurité informatique, notamment en ce qui concerne l'accès aux informations et aux systèmes sensibles. Cela signifie que les droits d'accès et les responsabilités doivent être répartis de manière à ce qu'aucun individu n'ait le contrôle exclusif des processus ou des données critiques. Pour ce faire, on a recours à la technologie, à la formation ou à des prestataires de services externes.

Hameçonnage, sensibilisation et psychologie de cuisine

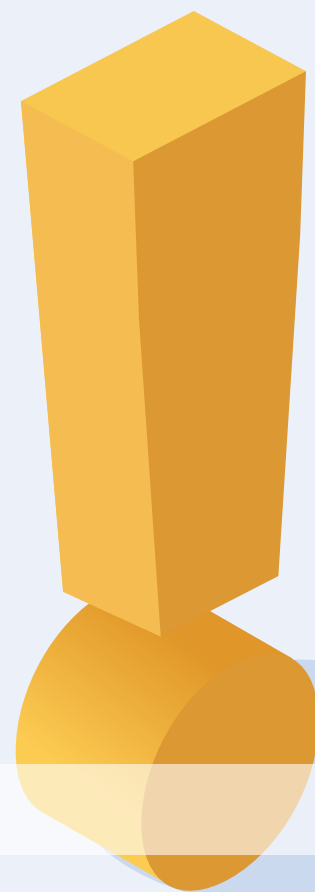
Les attaques de *phishing* sont souvent d'une simplicité déconcertante dans leur exécution, mais dévastatrices dans leurs effets. Les cybercriminels exploitent la psychologie humaine en prétendant être des entités de confiance et

en incitant les utilisateurs à divulguer des informations sensibles ou à cliquer sur des liens malveillants. Il est donc essentiel d'encourager la vigilance des employés concernant les demandes et les liens inconnus.

Souvent, l'accent est fortement mis sur les menaces externes, mais il ne faut pas sous-estimer les dangers provenant de ses propres rangs. Des collaborateurs mécontents, une méconnaissance des protocoles de sécurité ou tout simplement une négligence peuvent avoir des effets tout aussi néfastes que les attaquants externes. Des formations régulières, des ateliers et des simulations peuvent sensibiliser aux risques internes et garantir que tous les membres de l'équipe connaissent et appliquent les meilleures pratiques en matière de sécurité informatique.

Test pratique: cinq points pour une cyberdéfense réussie

- Grâce aux différentes mesures prises, aux outils techniques, à l'attention des collaborateurs ainsi qu'à une action rapide, l'attaque a pu être évitée dans une fondation collective et les dommages ont pu être évités.
- L'investissement dans des stratégies de défense multicouches pour protéger les données à différents niveaux a porté ses fruits.
- La meilleure prévention contre le phishing consiste à sensibiliser les collaborateurs et à promouvoir une culture de la sécurité par une éducation et une communication continues.
- Il ne faut pas attendre les incidents de sécurité, mais toujours garder une longueur d'avance en prenant des mesures proactives et en restant à la pointe de la technologie.
- Avec une bonne stratégie et des bonnes pratiques, il est possible de relever efficacement les défis de la cybersécurité, même avec le budget limité d'une PME.



L'univers de la prévoyance en 2000 caractères

Possibilités d'assainissement

La liquidation partielle, dont il a été question ici la dernière fois, est, en exagérant un peu, une sorte de petite mort d'un portefeuille ou d'une caisse de pension (CP). Si on considère la CP comme un patient, il existe heureusement toute une série de possibilités pour redonner la santé à une caisse dont l'équilibre (financier) est menacé. Car, comme c'est le cas pour les gens, à tout mal il y a un remède. Dans le 2^e pilier, on parle de mesures d'assainissement.

Beaucoup de difficultés, pas de remède miracle

Les raisons pour lesquelles on en est arrivé à cette situation n'ont pas d'importance pour le diagnostic. Ce qui compte, c'est uniquement l'état financier de la caisse, en ayant en tête la question de savoir si elle peut remplir sa mission, c'est-à-dire verser les rentes. Ce qui compte, c'est le rapport entre les obligations futures, soit toutes les rentes pour tous les assurés qu'il faudra financer, et la fortune. Si ce rapport est déséquilibré, cela se traduit pour elle par un taux de couverture inférieur à 100 % de ses obligations de prévoyance. On peut dire alors que la CP a de la fièvre. Et pour revenir dans le vert, des étapes d'assainissement sont nécessaires. Ce qui est insidieux, c'est que selon l'état de la CP, ces mesures ne sont pour ainsi dire pas sans douleur à d'autres endroits.

Beaucoup de moyens, effets inégaux

Globalement, les options de santé sont les mêmes pour toutes les caisses. Cela dépend de la structure de la caisse, en particulier de son rapport entre les béné-

ficiaries de rentes et les assurés actifs, ainsi que de la solvabilité de l'employeur qu'elle peut appliquer. Si l'employeur est solvable et si la caisse a une valeur pour lui, le cas est alors le plus simple et le remède le plus efficace: un apport, une «injection» financière, suffit pour que la caisse de pension recouvre la santé.

La rémunération à un taux inférieur au taux minimal est la mesure suivante, qui fait «saigner» les assurés pour qui le capital d'épargne est rémunéré par exemple à 1 % de moins jusqu'à ce que la caisse aille mieux. Tous les assurés actifs souffrent alors, et malheureusement, cela peut durer relativement longtemps, parfois des années. Comme remède souvent plus rapide, l'organe suprême d'une caisse peut obliger les employés et les employeurs à verser des cotisations d'assainissement, qu'ils paient à part égale. Grâce à des cotisations plus élevées, la caisse peut ainsi se remettre en selle, car elle dispose de plus d'argent.

Rentiers et remèdes homéopathiques

Les seuls qui, de par la loi, ne peuvent guère être mis à contribution pour l'assainissement sont les bénéficiaires de rentes. Mais il existe encore toute une gamme de petits remèdes aux effets mineurs, voire homéopathiques, dans la boîte à médicaments de la CP. Cette dernière peut en effet par exemple suspendre les versements anticipés EPL ou faciliter les retraits de capitaux.

Charte ESG previva



1. Propos introductifs

La présente charte énonce les principes généraux de la politique de gestion des placements financiers et immobiliers de previva sur un mode qui prenne en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

previva est une caisse de pensions soumise à la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). En matière de placement, la LPP, à son [article 71](#), précise que « *Les institutions de prévoyance administreront leur fortune de manière à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités* ». De par leur nature, les caisses de pensions ont un horizon de placement à long terme, une telle temporalité est pleinement compatible avec les principes ESG.

previva considère que, dans un contexte d'adaptation de l'économie aux impératifs de développement durable et aux enjeux climatiques, la prise en compte des critères ESG favorise une meilleure gestion des risques et une optimisation des rendements à long terme.

2. Principes d'investissement

Dans sa démarche d'investissement responsable, previva applique les principes et mesures suivantes :

2.1. Agir en qualité d'un actionnaire actif, responsable et engagé

previva est convaincue qu'il est possible de rechercher un rendement économique performant tout en prenant en compte des critères ESG. previva veut ainsi assumer sa responsabilité fiduciaire, gage d'une rentabilité appropriée et d'une gestion des risques adéquate.

Mesures : Dès 2021, previva a rejoint [Ethos Engagement Pool Suisse](#) et [Ethos Engagement Pool International](#). Ces programmes permettent aux investisseurs institutionnels d'engager le dialogue sur les questions ESG avec les

sociétés cotées en Suisse et dans le reste du monde. Le dialogue est engagé soit directement avec les sociétés soit sous la forme de participation à des initiatives internationales d'engagement collectif.

2.2. Exclure de manière ciblée des domaines sujets à controverse

previva exclut de son portefeuille les activités qui sont sujettes à controverses, notamment les entreprises actives dans les armes à sous-munition, les mines antipersonnel ou l'armement nucléaire.

Mesures : En matière d'exclusion, previva se base sur la [liste de l'Association suisse pour des investissements responsables \(ASIR\)](#).

2.3. Réduire l'exposition du portefeuille aux énergies fossiles et aux activités génératrices de gaz à effets de serre

Pour faire correspondre la gestion du portefeuille aux engagements internationaux pris par la Suisse, previva veut réduire de manière significative l'exposition de ses investissements à l'extraction d'énergies fossiles et la production de gaz à effets de serre, par l'utilisation d'un univers de gestion ESG qui réduit, voire exclut ceux-ci.

Mesures : La commission des investissements définit un plan d'action (annexe 1).

2.4 Investir dans des domaines durables et responsables

previva intègre dans sa politique de placement les critères ESG. Les décisions d'investissement sont prises sur la base d'une réflexion critique et indépendante et visent également à soutenir l'émergence de modèles d'affaires orientés vers une économie durable qui sera plus résiliente à long terme face à la transition climatique, ceci notamment en favorisant une approche best-in-class.

Mesures : La commission des investissements définit un plan d'action (annexe 1).

2.5. Appliquer une sélection positive

previva identifie les entreprises qui usent des meilleures pratiques d'application des critères ESG et qui ont adopté une gestion proactive des enjeux de durabilité. Le but est d'encourager de manière pragmatique les démarches novatrices, d'inciter les entreprises à améliorer leur approche des enjeux ESG et de contribuer ainsi à augmenter leur impact positif.

Mesures : La commission des investissements définit un plan d'action (annexe 1).

2.6. Intégrer les investissements d'impact

previva, notamment avec la classe d'actifs des infrastructures, s'engage dans des investissements d'impact, par exemple dans la transition énergétique, qui visent à obtenir un impact social et/ou environnemental positif et mesurable.

Mesures : La commission des investissements définit un plan d'action (annexe 1).

2.7. Intégrer les critères ESG dans les investissements immobiliers directs

previva est propriétaire de plusieurs immeubles et veille à garantir un niveau de rendement optimal de son parc immobilier de manière à garantir le paiement des rentes des assurés. previva axe une partie de sa stratégie de placement sur des investissements immobiliers principalement situés dans le canton de Vaud.

Il souhaite réaliser des logements durables et répondants aux critères d'accessibilité universelle, afin de pouvoir accueillir aisément une population âgée ou à mobilité réduite. Il entend également développer des habitations multi-usages correspondant aux besoins des dernières générations, notamment pour permettre le télétravail, et assurer la diversification de son patrimoine.

Dans le cadre d'acquisitions, de rénovations du parc immobilier ou lors de nouvelles réalisations, il favorise la prise en compte des enjeux économiques et des critères ESG (environnementaux, sociaux et gouvernance). Lors de rénovations, une attention est notamment portée à l'amélioration de l'efficacité énergétique des immeubles et du confort des habitants. De manière générale, les entreprises locales sont favorisées pour l'exécution des divers mandats. Le niveau de finitions est PPE, notamment s'agissant de l'isolation phonique.

previva s'engage en faveur de la bio-diversité sur les parcelles dont elle est propriétaire.

Mesures : La commission immobilière définit un plan d'action (annexe 2).



3. Mise en oeuvre et suivi de la politique d'investissement responsable

3.1. Mise en oeuvre

Chaque commission est chargée de présenter et faire ratifier au Conseil de fondation son plan d'action. Une évaluation annuelle externe est effectuée et permet d'ajuster les mesures en place et la politique ESG de previva.

3.2. Évaluation régulière du portefeuille

previva attend de ses gérants qu'ils fassent preuve de transparence dans leur manière de répondre aux enjeux ESG. previva fait elle-même oeuvre de transparence en communiquant sur ses pratiques en matière d'investissement.

Ce devoir de transparence l'engage à une évaluation régulière et indépendante de la mise en oeuvre de ses principes d'investissement. Elle veille à ce que son portefeuille améliore ses performances à ces deux niveaux.

3.3. Politique d'information

previva rend compte régulièrement aux employeurs et aux assurés, des résultats et actions entreprises. Elle révisé sa politique selon ses résultats et les nouveaux outils et véhicules d'investissement durables à disposition.

Annexe 1 – Plan d'action de la commission mobilière

- Effectuer un screening ESG chaque année
- Respecter les normes mises en place par [PACTA](#). Participer au prochain test de compatibilité climatique. Mesurer les émissions de CO₂ dans le cadre du rapport de compatibilité avec [PACTA](#).

Annexe 2 – Plan d'action de la commission immobilière

- Respecter les directives de construction
- Respecter les normes mises en place par [PACTA](#). Participer au prochain test de compatibilité climatique. Mesurer les émissions de CO₂ dans le cadre du rapport de compatibilité avec [PACTA](#).
- Planter des arbres fruitiers sur les parcelles dont previva est propriétaire lorsque cela est possible.



Actualités

Protection des données

Circulaire d'information de l'ASIP concernant les courtiers

La nouvelle loi sur la protection des données totalement révisée (nLPD) est entrée en vigueur le 1^{er} septembre. Pour sa mise en œuvre, l'Association Suisse des Institutions de Prévoyance ASIP a publié la circulaire d'information n° 134, qui règle en particulier le dialogue entre les caisses de pensions et les intermédiaires d'assurance non liés. Selon l'ASIP, plusieurs caisses de pensions ont refusé de transmettre des données au cours du processus d'établissement d'une offre en invoquant des dispositions en matière de protection des données. La circulaire d'information clarifie la situation en précisant de manière nuancée quand une CP doit communiquer des données personnelles à un courtier s'il en fait la demande. En principe, le refus d'accorder l'accès à des données en invoquant à des règlements internes n'est pas correct. Vis-à-vis du courtier en charge du mandat, il est toutefois important que la CP ait des instructions précises sur les données. Si un courtier agit sur mandat d'une CP, un contrat est dans tous les cas nécessaire.

Prestataires financiers

Importance centrale de la nouvelle entité UBS

Selon l'annuaire des caisses de pensions 2023 de PPCmetrics, le Credit Suisse et l'UBS sont deux des principales banques dépositaires et global custodians en Suisse. A fin 2022, environ 40 % des caisses de pensions analysées ayant un global custodian travaillaient avec l'UBS et environ 30 % avec le Credit Suisse. L'importance de la nouvelle entité UBS est également centrale dans la gestion de fortune. En effet, elle gérait fin 2022 une part cumulée d'environ 41 % de la fortune totale des caisses de pensions suisses. En 2022, de manière analogue à l'année précédente, environ 45 % des institutions de prévoyance ont communiqué sur leurs efforts en matière de durabilité. En 2022, les frais de gestion de fortune moyens pour l'ensemble des institutions de prévoyance se sont élevés à 0.49 % (médiane: 0.43 %) des placements transparents (moyenne de l'année précédente: 0.42 %). La hausse des frais de gestion de fortune moyens par rapport à 2021 est principalement due à l'influence des placements illiquides. L'étude se fonde sur les données de rapports annuels révisés pour l'année 2022. Elle repose sur un vaste univers de comparaison représentatif composé de 299 caisses de pensions, avec une fortune totale de 727 milliards de francs et environ 3.7 millions d'assurés.



Risk Check-up

Les caisses de pensions reprennent de la vigueur

Les caisses de pensions suisses affichent jusqu'à présent un bilan positif pour l'année 2023. Concrètement, elles ont dégagé un rendement de 3.7 % sur leurs placements de capitaux à fin août (année précédente -9 %). C'est ce qui ressort de l'étude «Risk Check-up» de Complemeta.

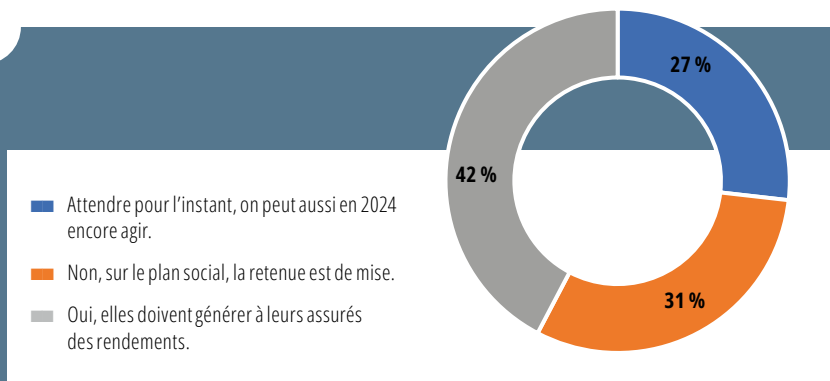
 Complemeta

QUESTION DU MOIS

Loyers

Les caisses de pensions doivent générer des rendements pour leurs assurés

Le taux d'intérêt de référence pour les loyers est en hausse. Dans la dernière question du mois, nous voulions savoir si les caisses de pensions devaient augmenter leurs loyers en conséquence. 42.3 % des participants à l'enquête estiment que oui, les caisses de pensions doivent générer des rendements pour leurs assurés. 30.9 % estiment que la prudence est de mise sur le plan social. Le reste (26.8 %) est favorable à l'attente, on peut encore agir en 2024.



Participez à la nouvelle question du mois:

L'investissement respectueux du climat préoccupe le monde des caisses de pensions. Comment les caisses de pensions doivent-elles aborder ce thème?

VOTEZ >

Actualités

Connaissances en prévoyance

Des assurés sélectifs avec des lacunes de prévoyance

Les Suisses ont certes des points de vue différents au sujet des possibilités de choix dans la prévoyance professionnelle, mais ils sont généralement prêts à assumer leur responsabilité propre. Toutefois, bon nombre d'entre eux évaluent mal leurs connaissances en matière de prévoyance. Et même s'ils connaissent leurs lacunes, ils ne se donnent pas la peine de les combler. Tels sont les principaux résultats d'une étude de la Haute école de Lucerne.

Performance

Légère baisse en août

Les caisses de pensions de l'échantillon UBS ont enregistré en août une performance moyenne de -0.6% après déduction des frais. Le rendement est de 3.3% depuis le début de l'année et le rendement annualisé se monte à 2.9% depuis le début du baromètre en 2006. Le meilleur résultat (0.3%) provient d'une caisse de pension de grande taille avec plus d'un mia de francs d'actifs sous gestion. Le pire résultat (-1.8%) provient d'une caisse de pension de taille moyenne avec des actifs sous gestion compris entre 300 mios et 1 mia de francs.

Prescriptions de placement

Prescriptions ne font pas obstacle à une gestion durable de la fortune

Pour les caisses de pensions, les dispositions relatives aux placements de la prévoyance professionnelle ne constituent pas un obstacle à une gestion de la fortune compatible avec le développement durable. Tel est le constat que dresse le Conseil fédéral dans un rapport adopté.

Conjoncture

L'économie suisse stagne

Après une progression vigoureuse ($+0.9\%$) au trimestre précédent, le PIB de la Suisse corrigé des événements sportifs est resté inchangé au 2^e trimestre. Alors que la création de valeur a diminué dans l'industrie, le secteur des services a de nouveau connu une croissance supérieure à la moyenne, indique le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco).



De combien d'argent a-t-on besoin pour vivre **heureux et sans souci**? La banque de change en ligne S Money a évalué des données provenant de 173 pays. Tout en haut de la liste, on trouve l'Iran, où le bonheur coûte particulièrement cher, avec un revenu annuel d'environ 223 300 euros. La question est de savoir combien de personnes perçoivent une telle somme. En Suisse, selon le sondage, 107 850 euros suffisent pour être heureux. En 2022, environ 29 % des hommes travaillant à plein temps en Suisse ont gagné plus de 104 000 francs par an. Ce taux est de 17 % seulement pour les femmes.

Dans le passé, il y a aussi eu des problèmes d'argent ou de dettes: en 1202 une **armée de croisés** est partie de Bâle pour Venise. Les Vénitiens ont alors mis à sa disposition des bateaux pour plus de 33 000 soldats. Contre de l'argent. Mais quand les croisés n'ont plus été en mesure de payer leurs dettes, le doge de Venise les a bloqués. Ce n'est que quand les croisés l'eurent aidé à conquérir la ville de Zara que la dette fut considérée comme réglée. Grâce à l'armée de croisés, Alexis a pu être couronné empereur du royaume de Byzance. Toutefois,

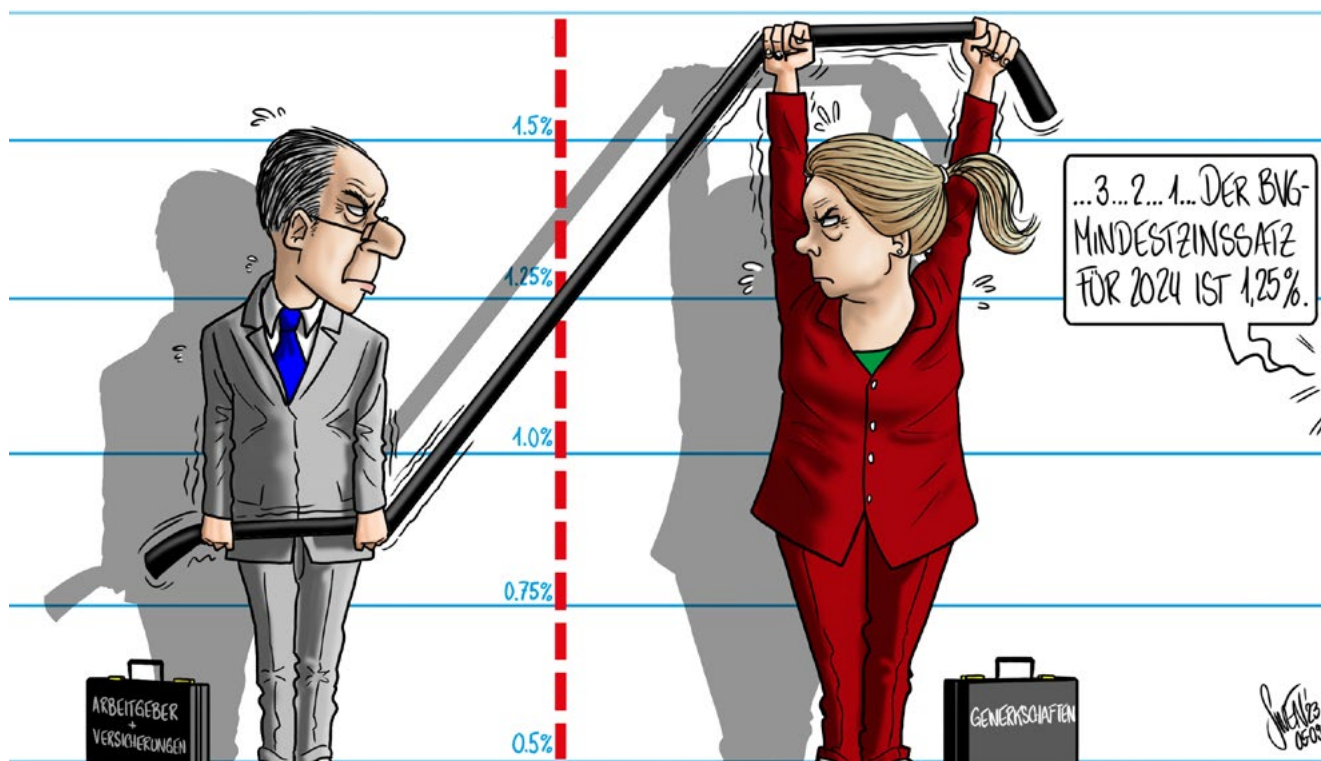
quand il s'avéra que Constantinople devait contracter de lourdes dettes pour respecter ses obligations envers les croisés, une révolte eut lieu et Alexis IV dut abdiquer.

Le centre de conseil en matière d'endettement de Lucerne a fêté ses **20 ans au Grand Casino**. Le Grand Casino est l'un des principaux sponsors de ce centre. Par ailleurs, seule une petite partie des personnes qui font usage du centre de conseil en matière d'endettement sont accros au jeu. Souvent, les gens s'endettent en cas de coup du sort, comme une maladie ou un changement important de situation familiale ou professionnelle.

Doit-on contribuer à un **cadeau à sa cheffe** en donnant de l'argent? C'est qu'a voulu savoir Diane S., nouvelle employée d'une entreprise. Comme elle ne gagne pas beaucoup, elle ne comprend pas pourquoi elle devrait dépenser de l'argent pour sa cheffe. On lui conseille de ne pas faire quelque chose de spécial, surtout si elle est nouvelle. Il est légitime de faire une contribution, même modeste. 10 francs, c'est supportable, mais pas une situation compliquée au sein de l'équipe.

Actualités

Caricature du mois



Tiraillement autour du taux d'intérêt minimal LPP

Employeur + assurances, Syndicats «...3...2...1... Le taux minimal LPP pour 2024 est de 1.25 %.»

Taux minimal 1

Le taux d'intérêt minimal LPP doit augmenter à 1.25 %

Le taux d'intérêt minimal applicable dans la prévoyance professionnelle doit être relevé de 1 % à 1.25 % en 2024. C'est ce que recommande la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle (Commission LPP). La décision appartient au Conseil fédéral. Par sa recommandation, la Commission LPP veut tenir compte de la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation. Les propositions discutées par ses membres s'échelonnaient de 0.5 % à 2 %.

Immobilier

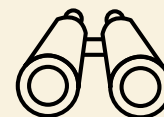
Le taux d'intérêt de référence applicable aux contrats de bail reste à 1.5 %

Le taux d'intérêt de référence reste au même niveau que lors de sa dernière publication, à 1.5 %, selon le communiqué de l'Office fédéral du logement (OFL). Il est valable pour la fixation des loyers dans toute la Suisse.

Taux minimal 2

Réactions des partenaires sociaux

L'Union syndicale suisse (USS) a critiqué la recommandation. Le taux minimal préconisé de 1.25 % est nettement inférieur au renchérissement actuel, estime-t-elle. Travail.Suisse, la faïtière des travailleurs, s'est en revanche montrée satisfaite de l'augmentation et se félicite que la Commission tienne enfin compte de la reprise des taux d'intérêt. A ses yeux toutefois, une hausse plus vigoureuse aurait été appropriée. Il n'y a pas de prises de position actuelles de l'Association Suisse des Institutions de Prévoyance ASIP, de la Chambre suisse des arts et métiers usam et de l'Association Suisse d'Assurances (ASA); les positions des associations ont été intégrées dans la discussion de la Commission LPP. Pour l'Union patronale suisse, le relèvement est incompréhensible.



Aperçu des thèmes

Le numéro de novembre aura pour thème «Le marché immobilier suisse à un tournant».



vps.epas

vps.epas-Mise au point

Manifestation d'aide à la responsabilité
propre dans le 2^e pilier

**Vendredi 24 novembre 2023,
Yverdon-les-Bains**

Egalement
réservable en
live streaming

Notre séminaire d'automne se penche sur les problèmes et les interrogations qui préoccupent actuellement les gens de terrain et fournit des suggestions pour les appréhender. Les questions pratiques de mise en œuvre et les études de cas figurent au centre des conférences.

Actualités

Résultats exclusifs de la nouvelle enquête parmi les membres des conseils de fondation 2023

Anne Yammine, Rédactrice «Prévoyance Professionnelle Suisse»

Les DTA 7 révisés: à quoi les institutions de prévoyance doivent-elles faire attention?

Questions relatives à la gouvernance

Amélioration des prestations des caisses de droit public – le difficile maniement de l'art. 46 OPP2

Alvin Schwendener, Partenaire, c-alm

Âge, expertise ou genre: la parité n'est qu'un facteur de bonne gouvernance

Aline Kratz-Ulmer, avocate, Academic Fellow
GCP Université de Genève, AKU Anwaltsbüro
Kratz-Ulmer

Entrée en vigueur d'AVS 21: quels impacts sur les dispositions réglementaires des Fondations de prévoyance?

Violaine Landry Orsat, Head of Legal & Risk, Member of the Executive Board, FCT

Questions d'investissement

Comparaison avec les pairs. Focus sur la normalisation des taux d'intérêt ou la stagflation

Jeannette Leuch, Partenaire invalua sa



Vous trouverez de plus amples informations sur vps.epas.ch.
Sous réserve de modifications du programme.

Lieu
Grand Hôtel des Bains,
Avenue des Bains 22,
1401 Yverdon-les-Bains

Livestream à la plateforme
de formation vps.epas

Heure
08h30 – 12h45,
suivi par le repas de midi

**Coûts, credit points et
inscription sur vps.epas.ch**

Renseignements
Simone Ochsenbein
+41 (0)41 317 07 23
so@vps.epas.ch
vps.epas.ch

Partenaires/Credit Points

